

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 6 juin 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-18/A-00138
Propriétaire(s) : Khaled Aldaghestani
Emplacement : 189, avenue Withrow
Quartier : 8 – Collège
Description officielle : partie du lot 164, plan enr. M-115
Zonage : R1FF
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire du 189, avenue Withrow a présenté une demande d'autorisation (D08-01-18/B-00148) visant à céder une partie de son bien-fonds au propriétaire du bien-fonds au nord situé au 187, avenue Withrow. Si la demande est approuvée, elle aura comme effet de créer une parcelle qui ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, le propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à permettre la réduction de la superficie du lot à 551,3 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot d'au moins 600 mètres carrés.

LA DEMANDE indique que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande d'autorisation précitée en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.